

Ecrit par le 4 juillet 2026

Le Parc du Luberon présente son projet d'Atlas de la biodiversité communale



Le **[Parc naturel régional du Luberon](#)** et ses partenaires sont lauréats de l'appel à projets 'Atlas de la biodiversité communale 2023' lancé par l'Office français de la biodiversité, pour cinq communes : Auribeau, Lauris, Puget, Viens et Volx. Le lancement du projet 'ABC du Parc naturel régional du Luberon - Atlas de la biodiversité et de la géodiversité communale' a eu lieu le 2 octobre dernier.

Un atlas de la biodiversité est une démarche qui permet à une collectivité de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel avec la participation des habitants et acteurs locaux. Il recense des milieux et espèces présents sur un territoire donné et permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Ecrit par le 4 juillet 2026

Ainsi, le Parc du Luberon va pouvoir accompagner les communes d'Auribeau, Lauris, Puget, Viens et Volx dans la création de leur atlas. Chaque atlas comprendra la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats, la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire, et la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Le coût du projet des ABC du Parc du Luberon s'élève à 177 672€, financé par l'Office français de la biodiversité à hauteur de 138 318€, et par les partenaires pour un montant de 39 354€. Les ABC seront réalisés en collaboration avec la [Ligue pour les oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) et le [Groupe Chiroptères de Provence](#).

Les objectifs des atlas de la biodiversité

Les ABC du Parc du Luberon auront plusieurs objectifs :

- Améliorer les connaissances de la biodiversité, de la géodiversité et des écosystèmes du territoire.
- Déterminer les enjeux majeurs de restauration et de conservation afférents.
- Développer le partage de l'information naturaliste en valorisant les outils de collecte et de mise à disposition des données.
- Mobiliser les citoyens dans la prise en compte de la biodiversité et sensibiliser tous les publics (habitants, scolaires, acteurs socio-économiques, touristes).
- Faire émerger des initiatives locales en faveur de la biodiversité.
- Sensibiliser les élus pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.
- Aider les municipalités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur de la biodiversité.

V.A.